

AVIS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 1883, réglementant l'introduction et la vente de l'huile de pétrole dans la colonie, les commerçants ne peuvent conserver dans leurs magasins qu'une quantité limitée de cette substance. Cette quantité est fixée à 10 caisses pour la vente en gros et à 5 caisses pour le détail.

Aucun particulier ne peut s'approvisionner de plus d'une caisse de pétrole à la fois. L'approvisionnement peut être de deux caisses pour les personnes non commerçantes domiciliées en dehors de l'enceinte de la ville.

Toute contravention à ces dispositions sera punie d'une amende de 1 à 15 francs et d'un emprisonnement de 1 à 5 jours, ou de l'une de ces deux peines seulement. (Arrêté du 27 mai 1892.)

SERVICE DE SANTE

Toutes les personnes qui voudront se faire vacciner, pourront venir à l'Hôpital, tous les jours, vers neuf heures du matin.

MOUVEMENT COMMERCIAL

Port de Papeete.

Du 25 au 31 octobre 1897.

NAVIRES ENTRÉS.

25 octobre. — Goëlette française *Tuamotu*, de 42 ton., cap. Hoffmann, venant de Rairoa, 5 passagers. — 1,167 kilos nacres — 38,995 kilos coprah — 49 kilos écailles de tortues — 400 mètres napé —

26 octobre. — Goëlette française *Tahitienne*, de 50 ton., cap. Winchester, venant de Flint, 4 passagers. — 46,000 kilos coprah — 30 pièces de bois — 3 tortues.

26 octobre. — Goëlette française *Louise-Amélie*, de 45 ton., cap. Tehu, venant de Mangareva avec escale à Marutea, 1 passager. — 1 lot marchandises retournées.

28 octobre. — Goëlette anglaise *Ngamaruariki*, de 87 ton., cap. Lawallen, venant de Ahe, 4 passagers. — 73,000 kilos coprah — 150 kilos porc — 1 caisse curiosités.

29 octobre. — Cotre français *Tauauri*, de 16 ton., patron Porutu, venant de Papara, 2 passagers. — 1 voiture et 1 sofa en cours d'usage.

30 octobre. — Cotre français *Vauanae*, de 11 ton., patron Tetauru, venant de Makatea, 5 passagers. — 6,000 kilos coprah — 10 porcs — 3 caisses poissons salés.

30 octobre. — Vapeur français *Croix du Sud*, de 280 ton., cap. Hutton, venant des Marquises avec escale aux Tuamotu, 2 passagers. — 537 kilos nacres — 2,924 kilos coprah — 1,583 kilos coton non égrené — 317 kilos fungus — 2 chevaux — 6 pièces bois de santal.

30 octobre. — Goëlette française *Hariett*, de 14 ton., patron Ebb, venant de Raiatea, 3 passagers. — 14,066 kilos coprah — 2,800 kilos coton — 20 paniers huitres — 30 paquets ananas — 5 bouteilles huile de cocos — 1 pompe — 9 colis marchandises diverses retournées.

NAVIRES SORTIS.

27 octobre. — Goëlette française *Huahine*, de 20 ton., cap. Chenu, allant à Huahine, 15 passagers. — 200 caisses démontées — 2 barils

clous — 425 kilos savon — 52 kilos saindoux — 120 kilos bœuf — 130 kilos porc salé — 32 kilos huile de lin — 144 kilos biscuits — 50 kilos clous galvanisés — 154 kilos riz — 1 rouleau fil de fer — 4 caisses manches de hache — 13 kilos macaroni — 100 kilos sel de cuisine — 20 kilos goudron — 495 kilos farine — 360 kilos huile de schiste — 6 grosses fil à coudre — 2 douzaines bassins — 6 douzaines limes — 6 haches — 11 kilos ciment — 1 kilo fromage — 100 kilos sucre — 2 kilos fil à voile — 187 litres mélasse — 4 douzaines verres de lanternes — 999 kilos cassonade — 4 houes — 5 douzaines pantalons — 1 chaudière — 2 vêtements — 2 douzaines aiguilles — 1,500 hameçons — 6 dames jeans vides — 1,481 mètres tissus — 8 caisses marchandises diverses.

27 octobre. — Goëlette française *Tapioi*, de 44 ton., cap. Haopa, allant à Tupuai, avec escale à Papeari et Vairao, 13 passagers. — 1,117 kilos huile de schiste — 178 kilos cassonade — 4 barils vides — 34 kilos tabac du pays — 3 douzaines huile de ricin — 44 kilos riz — 75 kilos sel de cuisine — 12 litres vin rouge — 10 kilos tabac français — 4 machines à coudre — 1 tombereau — 5 lits en bois — 368 kilos savon — 180 kilos biscuits de mer — 361 kilos tôle galvanisée — 4 sommiers — 5 bassins — 20 portes — 38 m. c. bois de construction — 25 fenêtres — 32 kilos bœuf — 12 sacs vides — 720 mètres tissus — 6 caisses marchandises diverses.

29 octobre. — Goëlette française *Tahitienne*, de 54 ton., cap. G. Dexter, allant à Flint, 2 passagers. — 128 kilos cassonade — 30 kilos féculé de manioc — 30 kilos saumon — 2 dames jeans vides — 45 kilos bœuf salé — 1 colis outils — 1 m. c. bois de construction — 1 caisse marchandises diverses.

30 octobre. — Cotre français *Tauauri*, de 16 ton., patron Porutu, allant à Mataiea, 4 passagers. — 9 m. c. bois de construction — 18 portes — 470 kilos tôle galvanisée — 6 fenêtres — 1 machine à coudre — 1 chaise.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du 27 octobre au 2 novembre 1897.

BÂTIMENTS DE COMMERCE ENTRÉS.

28 octobre. Goëlette du protectorat anglais *Nga Maru Ariki*, venant de Ahe; 4 passagers: M. G. Gooding, américain, et 3 indigènes.

30 octobre. Cotre français *Vauanae*, venant de Makatea; 4 passagers indigènes.

30 octobre. Vapeur français *Croix-du-Sud*, venant des Marquises et Tuamotu; 2 passagers: MM. Hart, Gramond, anglais.

2 novembre. T.-M.-G. américain *Tropic Bird*, venant de San Francisco et Marquises; 18 passagers: M^{me} et M^{les} Vernier, M. et M^{me} Vernier fils, MM. Nadeaud, Napoli français; M. et M^{me} Harris, MM. Caro, Rapplebay, Atwater, américains; Lambuks, allemand; et 4 chinois.

BÂTIMENTS DE GUERRE SORTIS.

27 octobre. Goëlette française *Huahine*, allant à Huahine; 15 passagers: M. Marcantonie, français, Somman, danois, et 13 indigènes.

28 octobre. Goëlette française *Tapioi*, allant à Tabuai; 13 passagers indigènes.

REVENDEICATIONS DE PROPRIÉTÉS

(Décret du 24 août 1887.)

Suivant déclaration reçue le 27 septembre 1888 par le conseil du district de Rotoava Fakarava, Tauaki Hioragi a Tuaira revendique la propriété exclusive des terres Ohavanaiteruriga, Toau, sises audit district de Rotoava.

Ces terres sont bornées, savoir: 1° du côté de la mer, par la mer au large; 2° du côté de l'intérieur, par la mer au lagon; 3° du côté du nord, par la terre Maravaneke; 4° du côté du sud, par la terre Ohavana.

9614

Mai te au i te paraun faaita raa i farii hia mai i te 27 tetepa 1888 e te apooraa no te mataeinaa ra no Rotoava Fakarava, te titau nei ia o Tauaki Hioragi a Tuaira i roto i taua mataeinaa ra i Rotoava.

E moti teienei tau fenua, oia hoi: 1° i te pae i tai, i te miti i tua; 2° i te pae i uta, i te miti i te roto; 3° i te pae i apatoerau, i te fenua ra o Maravaneke; 4° i te pae i apatoa, i te fenua ra o Ohavana.